

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 29 mai 2019 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE DU 6 MAI 2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 6 mai 2019.

2. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE BOTTES DE FEU – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 24 mai 2019 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit DEVA BELGIUM SPRL, Mijttestraat, 28 à 9700 Oudenaarde, pour le montant d'offre contrôlé de € 115,00 hors TVA ou € 139,15, 21% TVA comprise par paire. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché de base ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/744-51.

3. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE 150 TABLETTES – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres annexé du 6 mai 2019 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché "Achat de 150 tablettes pour les véhicules" au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit SPIE ICS SOURCING CENTER SA, chaussée de Louvain 431 C à 1380 LASNE, pour le montant d'offre contrôlé de € 296.488,50 hors TVA ou € 358.751,09, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

4. FORMATION CP – RECYCLAGES ET FORMATION NIV. I

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser le Conseiller en prévention de niveau 2, à suivre les formations suivantes ;

- Recyclage – Analyse des accidents du travail – Louvain-la-Neuve le 19/11/2019 ;
- Recyclage – Animer et gérer un CPPT – Louvain-la-Neuve le 13/11/2019 ;
- Formation continue de Conseiller en prévention de niveau 1 – Liège, à partir du 26/09/2019 ;

D'accorder une dispense de service au Conseiller en prévention pour la durée nécessaire à la formation, y compris la durée du trajet vers le lieu de formation ; De prendre en charge les frais de formation, à savoir 653,40 € pour la société Vidyas et 3.000 € pour le Cente IFAPME de Liège, soit un total de 3.653,40 €, à engager sur le crédit budgétaire disponible à l'article 351/123-17 ; De mettre un véhicule de service à disposition de l'agent pour se rendre sur le lieu de formation.

5. GÉOLOCALISATION – CONTRAT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'offre du 17 mai 2019 de la société GEODYNAMICS, pour un abonnement à un logiciel de géolocalisation des véhicules de la zone, à partir du 1^{er} août 2019, pour un montant de 1.740 € par mois ; De solliciter auprès de GEODYNAMICS un abonnement d'une durée de 12 mois, renouvelable éventuellement en cas d'attribution du marché ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/123-13.

6. BON DE COMMANDE – MATÉRIEL DIVERS POUR TRAVAUX GEDINNE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le bon de commande n° 481 d'un montant de 5.522,62 €, pour l'acquisition de matériel pour l'aménagement du poste de Gedinne, selon le marché n° 2019-016 approuvé par le Conseil de zone le 22 mars 2019 ; De régler cette dépense au moyen du crédit inscrit à l'article budgétaire 3513/723-60.

7. BON DE COMMANDE – BOTTES DE FEU

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le bon de commande n° 484 d'un montant de 7.374,95 €, pour l'acquisition de 53 paires de bottes de feu, selon le marché attribué à la société DEVA Belgium sprl le 29 mai 2019 ; De régler cette dépense au moyen du crédit inscrit à l'article budgétaire 351/744-51.

8. FACTURES INTERVENTIONS – RÉCLAMATIONS

8.a. Ravitaillement en eau de 2016 à Philippeville

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de revoir le montant de la facture I16-1784 en appliquant la tarification revue en 2017.

8.b. Nettoyage de voirie à Florennes

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir la facture établie n° I19-00072, d'un montant de 727 €.

8.c. Nettoyage de voirie à Natoye

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de revoir le montant de la facture n° I19-00049 en le réduisant de moitié, pour le porter à 441 €.

9. FACTURES IMPAPRINT – ERREURS DE FACTURATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de rappeler à la société Impaprint les termes du marché qui leur a été attribué en 2017 et de les inviter à respecter le prix fixé dans leur offre.

10. CONVENTION ART. 60 – CANDIDAT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la 2^e candidature proposée et de demander au service Logistique un encadrement et un accompagnement quotidien.

11. CONTRÔLES MÉDICAUX – SITUATION TEMPORAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la facturation par l'OCM d'un montant de 4,65 € par certificat médical encodé, en attendant la mise en place effective des contrôles médicaux, sujet qui doit être à nouveau débattu.

12. TITRES-REPAS – ENTRÉE EN VIGUEUR

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord pour que les chèques-repas pour le personnel administratif soient attribués dès le mois qui suit l'approbation par l'autorité de tutelle, à savoir juillet 2019.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DÉMISSION VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'acter la démission d'un sapeur-pompier stagiaire volontaire au Poste de secours de Dinant, à la date du 30 juin 2019.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SUSPENSION DE NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la suspension de nomination d'un sapeur-pompier volontaire au Sein de la Zone DINAPHI, Poste de Ciney, pour une période de 6 mois à partir du 01^{er} juin 2019.

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROMOTION SERGENT VOLONTAIRE – LANCEMENT PROCÉDURE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de lancer dès que possible l'appel à candidature pour la promotion de sergent volontaire, avec les mêmes conditions que pour la promotion de sergent professionnel.

16. ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES – DEMANDE INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'informer l'association des pompiers volontaires de l'inexistence actuelle du bureau des volontaires dans la zone.

17. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 14/06/2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas convoquer le Conseil de zone le 14 juin 2019, le nombre de dossier à lui soumettre n'étant pas suffisamment important. Les dossiers sont reportés à la séance du 12 juillet 2019.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,



Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,



Christophe BASTIN